

des Princes, &c. Mars 1709. 177

de tirer les conséquences qu'il lui plaira du raisonnement de ces Politiques, à mon égard je me contente d'en rapporter le précis, sans ordre, sans méthode, ni sans rien mettre du mien, pour être moins prolix.

II. Parmi différents écrits qui me sont tombez entre les mains, de ceux qui ont travaillé à donner au public leurs confidérations politiques sur la matiere que nous venous de traiter, j'ai vû des lettres imprimées à Lucques & à Bâle l'année dernière, dont les Auteurs se disent Lucquois & Suisses. Comme ces écrits sont anonymes, ceux qui les ont faits se sont donné toute la liberté qu'ils ont voulu pour communiquer leurs sentimens au public; liberté qui n'est pas permise à tout le monde, parce que la flaterie & le déguisement ont pris depuis longtems le dessus à l'égard de la verité: on ne veut presque plus l'admettre que dans le tête à tête. Pour entrer en matiere, & m'aquiter de la promesse que je viens de faire, voici quelques unes des remarques que ces Ecrivains ont faites sur l'exécution des avis du Testateur Politique.

Les droits qu'on prétend être usurpez “
sur l'Empire, ne sont pas moindres chez “
les Princes d'Allemagne, en Suisse, & “
même en Hollande, qu'en Italie: cepend- “
ant sans considerer les grandes vûes du “
projet, les uns & les autres courent im- “
pitieusement à la destruction del'Italie. “
Que l'Empereur dans son Manifeste tou- “
chant ses prétentions en Italie déclare “
qu'il veut réunir à son Domaine tous les “
droits qui furent autrefois attachez à la “
Majesté Imperiale, quels qu'ils soient, “
& “

*Confidéra-
tions polizi-
ques sur
quelques en-
droits de ce
Testament.*